

L'IMPACT DU SYNODE AFRICAIN SUR LES VINCENTIENS EN AFRIQUE

Jean-Baptiste Nsambi e Mbula, cm

La célèbre invitation du pape Paul VI prononcée à Kampala en Ouganda en 1967: *"Vous, Africains, vous pouvez, et vous devez avoir votre propre christianisme"*, portait les germes d'un nouvel élan évangélique et d'une espérance pour l'Eglise d'Afrique. L'Assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des Evêques célébrée à Rome, au coeur de la catholicité, en est une illustration à un double titre. D'abord par la reconnaissance de l'existence d'une véritable Eglise en Afrique. Ensuite par la vérification qu'il n'existe pas, en principe, d'Eglise périphérique car toutes les Eglises particulières constituent, à part égale, l'unique Eglise de Jésus-Christ.

La Congrégation de la Mission, dont le sens d'appartenance à l'Eglise fait partie de l'héritage reçu de son fondateur, se sent interpellée par ce synode. Elle veut discerner ce qu'elle peut en attendre pour son travail en Afrique et pour réaliser son insertion aux regards des enjeux de ce continent.

La célébration du Synode Africain sera été l'occasion pour entériner, si besoin en était encore, la fin d'un christianisme missionnaire et l'entrée dans un christianisme africain ou, selon l'expression du Cardinal Tumi à la clôture des travaux du synode, le passage progressif "du statut d'Eglise de mission à celui d'Eglise en mission".

C'est dans cette nouvelle logique, qui est la logique même de l'incarnation, que s'inscrit le travail des Vincentiens en Afrique.

1. LE SYNODE AFRICAIN ET LA VOCATION DE LA C.M. EN AFRIQUE

La charge d'évangéliser est, pour la C.M., sa grâce, sa vocation propre et l'expression de son identité la plus profonde (*cf.* C.10). L'article 13 de nos Constitutions donne une réponse de principe sur ce que les Vincentiens en général et la C.M. en particulier peuvent attendre du Synode Africain:

"Fidèles à l'esprit et à l'exemple de saint Vincent, les Provinces décideront par elles-mêmes des formes d'apostolat qu'elles doivent adopter de façon à assurer l'insertion de leur activité apostolique dans l'action pastorale de l'Eglise, selon les directives et les enseignements émanant du Saint-Siège, des Conférences épiscopales et des Evêque diocésains".

Le Synode Africain offre aux congrégations présentes en Afrique de retrouver la dynamique évangélisatrice propre à ce continent et de s'y situer comme communautés vivant des charismes particuliers. La C.M., pour sa part, est appelée à oeuvrer en Afrique à un double titre: d'abord conformément à sa vocation spécifique, ensuite en collaboration avec les Eglises locales.

Le passage d'une Eglise de mission à une Eglise en mission implique, de la part des congrégations religieuses, une redéfinition de leurs charismes ou du moins une réorientation de leur présence dans l'Eglise d'Afrique. Pour que l'Eglise d'Afrique atteigne sa maturité actuelle, il a fallu le courage des missionnaires, courage que le synode a reconnu. Il faudra aussi ce même courage initial aux missionnaires que nous sommes pour retrouver notre place dans cette Eglise en mission.

Dans cet ordre d'idées, la C.M. a un avenir certain en Afrique. Car il ne s'agira pas pour elle de redéfinir sa vocation, mais de la retrouver, puisqu'elle a une vocation propre qui se déploie merveilleusement dans une Eglise en mission. A partir de ce synode et même en considérant ce que vit déjà l'Eglise d'Afrique, le changement qui doit être opéré par la C.M. en Afrique est de l'ordre de la redécouverte de son identité propre: l'évangélisation des pauvres, qui sonne avec une telle actualité aujourd'hui en Afrique qu'on s'étonne, que dans ce continent le plus miséreux du monde, la C.M. n'y est pas en priorité. C'est peut-être une manière un peu naïve de voir les choses, qui voudrait cependant souligner la part belle que la C.M. pourrait désormais occuper dans la mission évangélisatrice de l'Eglise en Afrique. Aussi est-il urgent que, partant de la nature même de sa vocation, la C.M. en Afrique relève quelques défis.

1.1 Le défi de l'inculturation de la vocation vincentienne

Une congrégation n'est pas appelée à transplanter la vie de l'Eglise de sa provenance dans un nouveau contexte. Elle cherche à vivre son esprit (évangélique) qui est la vocation que l'Eglise lui reconnaît. La réussite ne se mesure pas par rapport à ses réalisations en d'autres continents ou lieux, mais plutôt par rapport à la réalisation de sa fin particulière. Le Synode Africain a renouvelé l'engagement pour l'inculturation. La C.M. doit dans cette même ligne s'inculturer de l'intérieur en Afrique. Ce qui lui permettrait de relever le défi de l'activité apostolique et de réussir son insertion comme communauté dans une Eglise particulière. Et si pour le Synode Africain, à la suite de l'enseignement conciliaire et des papes, ce travail n'est pas d'abord un travail pour ni avec les Africains, mais un travail des Africains en lien étroit avec toutes les Eglises dans le monde en signe de communion, il en est de même pour la C.M. en Afrique. C'est donc révolu le temps où l'on disait qu'il faut "tenir compte" des Africains qui sont dans nos communautés. Ce n'est pas la logique du Synode, ni celle de l'incarnation et de l'inculturation. Et ce n'est point une simple question de personnel (qui, du reste, n'est pas à écarter non plus), mais c'est une question d'esprit.

La communauté vincentienne est le premier lieu de l'inculturation du charisme vincentien. Le charisme vincentien étant essentiellement mission, c'est donc avec ce préalable que la C.M. devra affronter sa mission au sein de l'Eglise d'Afrique.

1.2. Le défi de l'activité apostolique

Au terme de notre droit particulier, c'est notre vocation -c'est-à-dire la fin, la nature, l'esprit de la C.M.- qui doit orienter la vie de la congrégation (*cf.* C. 9). Puisque le charisme vincentien est essentiellement mission, la C.M. peut, et doit même disposer d'oeuvres propres traduisant sa vocation particulière qui s'accommode

si merveilleusement avec la mission de l'Eglise en Afrique telle que la perçoit le Synode Africain. L'intelligence de l'article 13 des Constitutions déjà cité permet de comprendre les caractéristiques de l'activité apostolique de la C.M. définies par l'article 12. Les différents points énumérés dans cet article ont une complémentarité interne qui est dénaturée chaque fois qu'on s'attache à l'un par omission volontaire des autres. La même complémentarité est à étendre jusqu'aux conditions d'applicabilité décrites dans les articles des Statuts correspondant à l'activité apostolique (S. 1-12). Le lieu d'élucidation des options apostoliques est le projet provincial et communautaire.

Pour ce qui est de l'Afrique, les travaux du Synode Africain ont dégagé des orientations susceptibles d'ouvrir des voies nouvelles pour la C.M. en Afrique et de maintenir nos communautés dans un perpétuel état de renouveau (*cf.* C.2). Ces orientations ont toutes trait à l'évangélisation qui, au terme de nos Constitutions (notamment C. 12 et 18) et en application de l'exhortation apostolique "Evangelii Nuntiandi" de Paul VI, fait un tout avec le travail de la promotion humaine (*cf.* EN 31), comme déjà l'affirmait le concile Vatican II: "*Les tâches de développement font partie intégrante de la mission de l'Eglise*" (GS 14).

Pour les Vincentiens en Afrique, l'impact du synode consistera donc dans l'approfondissement de ces orientations et leur application selon l'esprit vincentien dans nos milieux de vie et de travail respectifs à travers deux axes fondamentaux: l'évangélisation en profondeur et le souci du développement intégral et de la promotion humaine, le tout se réalisant dans une communauté pour la mission qui est notre marque distinctive (*cf.* C.21, §1). Dans une Eglise qui se veut Eglise-Famille de Dieu, c'est là pour les Vincentiens d'Afrique un atout de taille. On retrouve ainsi en termes actuels peut-être, le traditionnel binôme vincentien Mission-Charité.

La C.M. ne peut plus se contenter d'avoir pour champ d'apostolat en Afrique un milieu pauvre. La présence effective des pauvres dans nos milieux de travail n'est pas pour nous une consolation. C'est une interpellation constante qui doit nous inciter à scruter sans cesse le dessein de Dieu et agir en conformité avec ce dessein salvifique. D'où la nécessité d'une planification des initiatives en vue d'une action permanente. Car, ce qui constitue l'option pour toute une vie, à savoir le travail avec et pour les pauvres, ne saurait se réduire à de simples actes de générosité, aussi louables soient-ils.

On perçoit par là l'importance d'un travail réalisé en communauté. Ce qui est même une chance pour l'avenir de la C.M. dans cette Afrique des pauvretés. En Afrique, la communauté pour la mission présente une triple valeur pour le vincentien. En premier lieu, c'est un choix expressément voulu par le fondateur et que la congrégation entend perpétuer comme patrimoine qu'on ne saurait altérer sans dénaturer notre mission. En second lieu, la communauté est le terroir vital de l'Africain, terroir que l'Evangile ennoblit en le purifiant de toute étroitesse due moins à l'essence de la culture africaine qu'à un problème d'horizon. Le synode l'a bien compris en mettant en lumière la notion d'Eglise-Famille. En troisième et dernier lieu, la communauté pour la mission est une assurance pour la continuation de

l'oeuvre de la C.M. en Afrique avec des Vincentiens africains eux-mêmes d'origines pauvres. Ce dernier point mérite une petite explication.

Quand les initiatives pour la promotion des pauvres sont trop perçues comme oeuvres de confrères particuliers, elles tiennent aussi longtemps que ces confrères sont en place, avec le risque d'avoir des confrères inamovibles. Si cependant ces derniers viennent à partir ou sont appelés à d'autres fonctions, ces belles initiatives peuvent végéter avant de s'essouffler entre les mains d'un successeur pauvre, au grand dam des bénéficiaires. Et, comble de malheur, la mentalité populaire ne comprendra pas que la "manne" ne tombe plus d'un ciel très nordique. Elle imputera facilement la responsabilité de la faillite au pauvre successeur. Si celui-ci se trouve être un Africain, lui-même pauvre en ses origines, le pas est vite franchi pour dire soit que les africains ne sont pas encore préparés à assumer de grandes responsabilités, soit qu'ils ne sont pas capables. De la sorte, se perpétue même en milieux ecclésiaux la théorie selon laquelle l'Africain est un éternel enfant qui a besoin d'être assisté.

Le sens de l'esprit communautaire éviterait aux confrères pauvres de tels désagréments, surtout si en plus de l'encadrement communautaire, on parvient à imprimer à ces oeuvres non pas le cachet d'assistance, mais celui d'initiatives au développement autogéré. Ainsi, la communauté pour la mission permet de faire avancer même les théories de développement dans le tiers monde en évoluant de l'assistance à la libération. Il est par conséquent clair pour le vincentien que la communauté est le lieu d'épanouissement de la mission tandis que le blocage de la communauté (pour des raisons de convenance personnelle), c'est le péril de la mission et le mépris du pauvre. Dans ce dernier cas, on est conduit à une négation flagrante de l'identité et de la spécificité de la vocation vincentienne. Cet esprit de communauté, bien réel dans l'âme africaine, doit être protégé, purifié et élargi à l'horizon plus large de l'évangile dès le temps de la formation pour la mission.

2. REUSSIR L'INSERTION DANS L'EGLISE LOCALE

La participation plus effective à la pastorale d'ensemble de Eglise locale fait partie de l'expérience de saint Vincent de Paul qui a toujours cru en l'Eglise et a toujours considéré son travail comme un travail d'Eglise. Nous pouvons dire que l'insertion dans la réalité locale est pour la C.M. une vérification de sa fidélité à sa vocation spécifique. La C.M. qui a fait évoluer, comme bien d'autres congrégations, des territoires de mission en églises locales qui se veulent adultes et capables de se prendre en charge, doit vivre désormais la situation du serviteur inutile de l'évangile ainsi que la spiritualité du Baptiste: laisser promouvoir l'Eglise locale et y être en témoin de l'universalité de l'Eglise et d'une vocation spécifique qui, désormais dépouillée de toute charge de la constitution ecclésiale, a beaucoup plus de facilité à se manifester, d'autant plus qu'elle correspond aux préoccupations des hommes et de l'Eglise d'Afrique.

S'il faut mettre l'Afrique au rythme de la "*nouvelle évangélisation*", il semble que celle-ci n'est pas à comprendre ici comme une "*ré-évangélisation*", mais bien comme une "*évangélisation en profondeur*". En effet, même si la première annonce reste toujours actuelle, nous devons reconnaître que "l'Afrique chrétienne" n'a pas comme telle perdu sa foi. Elle veut l'approfondir. La mission de la C.M. en Afrique

s'inscrit dans cette optique. Dans la proclamation de la *Bonne Nouvelle*, les missions populaires pourraient être revues dans leurs méthodologies afin de correspondre aux besoins et aux aspirations des peuples d'Afrique, sans pour autant sacrifier l'essentiel du message (cf. C. 14). Sur le plan pastoral, le synode a confirmé l'option pour les communautés ecclésiales vivantes dans une Eglise-Famille de Dieu. Là où la C.M. travaille dans les paroisses, qu'elle contribue à l'épanouissement de ces communautés comme lieu naturel de l'éclosion de la foi et de la transformation de la Cité.

Cet encadrement pastoral n'est possible que si une formation adéquate est assurée aux agents de l'évangélisation. L'aide au clergé et aux laïcs est inscrite dans la définition même de la fin de la Congrégation (cf. C. 1). Il y a là une attente qui mérite d'être comblée. Le concile Vatican II s'étant prononcé pour l'option préférentielle en faveur des pauvres, le synode extraordinaire de 1985 l'ayant renouvelée tout comme l'Eglise d'Afrique en synode, les Vincentiens ont là un témoignage séculaire à apporter. Ce témoignage passe avec beaucoup d'entrain si, dès les premières années de la formation sacerdotale, les futurs prêtres sont amenés à prendre une part plus grande à cette option.

Du côté du laïcat, le même effort doit être mené par le vincentien qui, fort de l'expérience séculaire de la congrégation dans l'encadrement des mouvements d'inspiration vincentienne, est appelé à ouvrir de voies nouvelles. Cependant, une mise au point s'impose: on rétrécit l'esprit vincentien à ne vouloir l'appliquer qu'aux mouvements et associations vincentiens. Le charisme vincentien est un patrimoine ecclésial, et il va sans dire que même les mouvements ou commissions des laïcs nés en Afrique sans lien ombilical avec le laïcat dit vincentien, ont besoin de l'esprit vincentien. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de développer l'esprit vincentien en Afrique, nous créions des mouvements qui sont en fait des concurrents ou des doublures de ce que connaît déjà les Eglises locales d'Afrique. L'esprit vincentien nous invite plutôt à offrir notre collaboration et notre expérience pour soutenir ces initiatives locales.

La C.M. pourrait aussi renforcer son insertion dans l'Eglise locale d'Afrique sur le terrain du dialogue sous toutes ces formes: intraecclésiale, théologique, oecuménique, inter-religieuse et culturelle. L'apport dans ce domaine vient du fait que la pratique du dialogue est pour nous un moyen efficace de partager et d'approfondir notre vocation commune.

La C.M. et les moyens et la culture de la communication (cf. S. 12). On parle souvent d'un nouvel ordre économique mondial et, après la guerre froide, d'un nouvel ordre politique mondial basé sur l'Etat de droit. Un nouvel ordre mondial de la communication n'est pas moins important comme préalable incontournable d'une nouvelle humanité. Dans ce domaine, il y aurait pas mal à faire au sein de l'Eglise et de la congrégation. Quand on ouvre les organes d'information de la C.M., par exemple, on a la nette impression que les Vincentiens d'Afrique ne font pas grand-chose. Ce qui n'est pas du tout vrai. L'information ne passe pas. Est-ce le fait de la culture de l'oralité encore dominante en Afrique? Mais même l'oralité a besoin des supports. En plus donc de participer à la pastorale ecclésiale dans ce domaine, la C.M. en Afrique devra asseoir une structure de communication non pas avant tout

pour se faire connaître (ce n'est pas le propre de la chétive C.M. de faire du bruit ni de se faire de la publicité), mais pour s'ouvrir et partager les expériences des uns et des autres.

CONCLUSION

Parler de l'impact du Synode Africain sur les Vincentiens en Afrique, c'est en fait porter un regard sur le charisme vincentien face aux enjeux sociaux et ecclésiaux en Afrique. En effet, le Synode Africain synthétise aujourd'hui tous les enjeux de la mission évangélisatrice de l'Eglise d'Afrique. L'enracinement du charisme vincentien en Afrique fait appel à une réciprocité enrichissante. D'une part, le charisme vincentien va à l'assaut de la vie africaine pour s'en imprégner et devenir un patrimoine africain tant au niveau de son expression qu'à celui de sa saisie. Les théologiens parlent ici de la dynamique de l'inculturation qui implique nécessairement une réinterprétation tendant à ressaisir de manière nouvelle et dans un contexte nouveau le même message évangélique. Dans la congrégation, nous parlons de la "*conservation de l'esprit primitif*" qui se comprend en termes de "*tradition vivante*". Donc l'Afrique peut enrichir le charisme vincentien. D'autre part, le charisme vincentien enrichit l'Afrique, en ce sens qu'il va à la rencontre de l'Afrique pour lui proposer un esprit capable de l'aider à approfondir sa vie dans le Christ. En ce temps de l'évangélisation en profondeur, notre réflexion tombe à point.

Les défis africains stigmatisés par le Synode Africain et les exigences assignées à l'Eglise d'Afrique offrent ainsi aux Vincentiens d'Afrique un panorama de la mission mais aussi une lecture de l'événement faite dans un esprit typiquement vincentien! C'est vraiment une grâce pour la congrégation. Il nous faut la saisir pour offrir à l'Afrique une "*thérapeutique vincentienne*" qui, puisque partie d'une lecture africaine de l'événement, est une thérapeutique africaine tout court. Tel semble être le leitmotiv de l'engagement vincentien en Afrique.

Cette Afrique-là a besoin de nous, non point du fait que nous y sommes, mais parce que nous y avons notre place et tout ce que vit l'Afrique dans son déchirement peut être considéré comme une transcription du charisme vincentien. Aussi ne nous est-il pas permis de nous distraire par des hésitations assommantes tant pour les peuples d'Afrique que pour l'image de la famille de saint Vincent de Paul.

"*Qui ne risque rien, n'a rien*", dit-on. Quel pourrait être le risque vincentien en rapport avec notre vocation? Il faut courir à la misère comme on court au feu. Un vincentien prendrait-il le risque d'attendre que tout aille au mieux pour agir, sans par le fait même trahir sa vocation?

Nous devons demeurer des hommes d'espérance. Comme le Synode Africain a voulu être un synode d'espérance, la C.M. doit être en Afrique une communauté d'espérance. Et l'espérance ne fait pas croiser les bras, elle fait agir. Il faut que résonne en notre coeur cette parole de saint Vincent de Paul: "*Attendons patiemment, mais agissons...*"

